

<https://www.osi-ngo.org/nos-actions/article/fonds-projets-internes>



Fonds Projets Internes

- Nos Actions -



Date de mise en ligne : mardi 26 décembre 2017

Copyright © Objectif Sciences International - Tous droits réservés

Un Fonds d'aide aux Projets Internes est géré conjointement par les Groupes Locaux de l'ONG et par le Siège International.

Chaque Groupe Local de l'ONG dispose d'un Fonds Projets Internes. Son utilisation est répartie comme suit :

- 80% des fonds utilisables pour soutenir le développement du Groupe Local ou un projet en particulier du Groupe Local
 - Pour les montants inférieurs ou égal à 10'000 euros : Décision soumise à l'acceptation de la Direction des opérations du Groupe Local **ET** de la Direction Générale du Siège International
 - Pour les montants supérieurs à 10'000 euros : Décision soumise à l'acceptation de la Gouvernance partagée du Groupe Local **ET** du Comité de Direction du Siège International
- 20% des fonds utilisables pour soutenir le développement de l'ONG internationale ou d'un projet particulier de l'ONG internationale
 - Pour les montants inférieurs ou égal à 10'000 euros : Décision soumise à l'acceptation de la Direction des opérations du Groupe Local **ET** de la Direction Générale du Siège International
 - Pour les montants supérieurs à 10'000 euros : Décision soumise à l'acceptation de la Gouvernance partagée du Groupe Local **ET** du Comité de Direction du Siège International